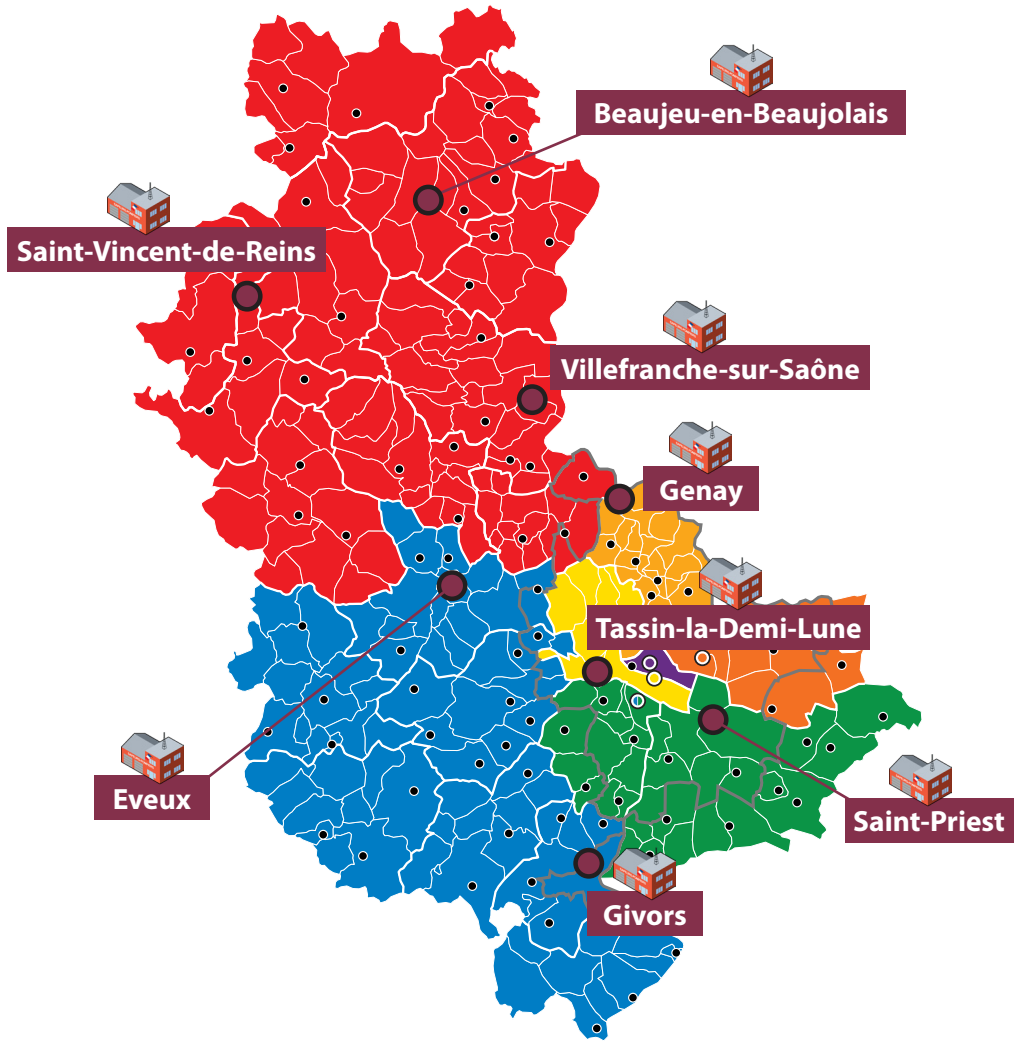


» Les centres médicaux d'aptitude



SDMIS / mars 2020

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours
17 rue Rabelais - 69003 LYON

Info complémentaires : sssm@sdmis.fr ou 04 72 84 39 00

Médecin de sapeurs-pompiers



Du quotidien à l'exceptionnel !



» Le Service Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours

Le SDMIS, c'est 6 000 sapeurs-pompiers professionnels, volontaires, personnels administratifs et techniques, repartis sur 100 casernes, pour effectuer 119 000 interventions par an. C'est aussi 240 personnels du service de santé et de

secours médical avec médecins, cadres de santé, infirmiers, psychologues, pharmaciens et vétérinaires, qui assurent le suivi médical des sapeurs-pompiers, et qui participent également aux différentes missions du SDMIS, à leurs côtés.

» Le Médecin de Sapeur-Pompier Volontaire

Il a le même statut que tous les sapeurs-pompiers volontaires avec :

- une protection sociale si accident ou maladie contractée lors d'une intervention.
- une perception de vacations horaires fixées en fonction du grade et du service rendu. Ces vacations ne sont assujetties ni à l'impôt, ni aux prélèvements sociaux. Elles sont cumulables avec tout autre revenu ou prestation sociale.
- une prestation de fidélisation et reconnaissance, versée à la retraite.



» Les missions

Un médecin de sapeur-pompier volontaire (MSPV), participe, selon ses compétences et ses disponibilités, aux diverses missions du service de santé et de secours médical du SDMIS. Il bénéficie d'une formation initiale dite journée d'accueil (obligatoire et indemnisé) qui dure une journée. Elle peut être complétée par d'autres formations selon les missions attribuées.

Un brevet aux fonctions de MSPV établi par l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers sera également à obtenir (10 journées de formation réparties sur 3 ans).

» La médecine d'aptitude [formation complémentaire d'une journée]

Au travers d'une visite complète effectuée avec l'aide d'un infirmier sapeur-pompier (biométrie, audiométrie, test visuel, ECG, ...), dans un centre médical d'aptitude proche de chez vous, le médecin vérifie la compatibilité de l'état physique et psychique d'une personne avec sa fonction de sapeur-pompier.



» Dispositifs prévisionnels de sécurité

Fête des Lumières, mondial du foot féminin, bientôt les jeux olympiques, ... ceux-ci nécessitent des dispositifs de plusieurs dizaines voire centaines de pompiers pour encadrer la sécurité incendie et médicale de la population. Être là et prêt en cas de menace conventionnelle, ou en milieu NRBC-E, le SDMIS apporte une réponse à chaque situation.

» L'opérationnel

Selon vos compétences, votre expérience et votre parcours professionnel, et après une formation de 2 jours, rattaché à une caserne près de chez vous, vous serez équipé matériellement par le service pour pouvoir faire face à ce genre de situation.

» Les colonnes de renforts

Le SDMIS peut être appelé à participer à des renforts extra-départementaux comme les feux de forêts dans le sud, ou lors d'inondations, ou autres catastrophes. À chaque départ un médecin, encore une fois spécifiquement formé, y est associé.

» Le Soutien Sanitaire en Opération (SSO)

Lors d'interventions de grande ampleur, une équipe médicale (médecin + infirmier) est souvent envoyée pour traiter les problèmes médicaux et blessures de nos sapeurs-pompiers, liés aux conditions d'intervention, parfois extrêmes.

» La formation

L'expertise médicale peut également être sollicitée lors d'enseignements auprès de nos sapeurs-pompiers, ou de son personnel de santé.

